

RÈGLEMENT DE L'ACTION COMMERCIALE BUYBACK ET SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS: « CET ÉTÉ, VOTRE VÉLO VAUT DE L'OR »

Article 1 – Organisation La société DECATHLON BELGIQUE SA, dont le siège social est situé Avenue Jules Bordet 1, 1140 Evere, immatriculée à la BCE sous le numéro 0431.151.406 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise une action commerciale Buyback et un service de vente entre particuliers intitulé « Cet été, votre vélo vaut de l'or » (ci-après "Action"). Le jeu se déroule du **1er juin 2026 au 5 juillet 2026** (ci-après "Durée de l'Action")

Le Client comprend que la présente offre ne sera valable que durant la durée de l'Action.

Article 2 – Objet de l'Action L'objet de la présente Action est de permettre aux clients effectuant (1) une vente de leur Produit par le service "Buyback" en Magasin de Decathlon ou (2) une vente de leur Produit par le site [decathlon.be](https://www.decathlon.be) par le service de vente entre particuliers de Decathlon, de recevoir un bon d'achat (ci-après "Bon d'Achat") dans les conditions définies à l'article 3 des présentes conditions. L'action est destinée aux clients qui vendent un ou plusieurs vélos de tous les modèles et tailles différentes.

Par "Produit" au sens du présent contrat, on entend : les vélos, y compris l'ensemble des pièces détachées et accessoires y afférents, sauf convention contraire expresse.

Aux fins des présentes, le terme magasins (ci-après, le(s) "Magasin(s)") est défini comme suit : point de vente physique Decathlon situé en Belgique.

Article 3 – Conditions d'éligibilité Afin de bénéficier du bon d'achat, le Client doit satisfaire aux conditions suivantes :

- vendre à Decathlon un ou plusieurs Produits, dans le cadre du service Buyback proposé par Decathlon. A ce titre, la reprise est soumise à l'acceptation et au respect des conditions contractuelles applicables à ce service, que le Client peut retrouver ici :

https://www.decathlon.be/fr/c/legal/conditions-generales-decathlon_bfb790ab-a4a1-4fa5-8c56-e2c63f72459d . Decathlon attire particulièrement l'attention du Client sur les points suivants :

- la reprise est limitée aux Produits en très bon ou excellent état, ainsi qu'à certaines typologies de Produits ;
- chaque Magasin est libre d'ouvrir ou non le service de Buyback à certaines typologies de Produits, notamment au regard de critères tels que l'emplacement géographique, ou la taille du Magasin. Le Client est invité à se rapprocher du Magasin afin de vérifier que le Produit qu'il souhaite vendre est accepté au sein du Magasin concerné ;
- la reprise est réalisée après contrôle en magasin que le Produit satisfait aux conditions du service ;
- le Client peut vérifier l'éligibilité de son Produit au service Buyback, ainsi qu'estimer le prix de sa reprise depuis l'outil d'estimation en ligne sur https://www.decathlon.be/fr/second-life/buy-back#/product_category. Le

Client comprend et accepte que cet outil ne donne qu'une estimation. Le prix de reprise est déterminé conjointement avec le Magasin, à l'issue du contrôle du Produit. Le prix pourra notamment être réajusté dans le cas où le Produit ne correspond pas à la description qui en a été faite lors de l'estimation en ligne.

- avoir réalisé la reprise au cours de la Durée de l'Action. La date de la reprise correspond à la date à laquelle le contrat de reprise a été signé par le Client.
- vendre à un autre client un ou plusieurs Produits, dans le cadre du service de vente entre particuliers proposé par le site [Decathlon.be](https://www.decathlon.be). A ce titre, la reprise est soumise à l'acceptation et au respect des conditions contractuelles applicables à ce service, que le Client peut retrouver ici :https://www.decathlon.be/fr/c/legal/conditions-generales-decathlon_bfb790ab-a4a1-4fa5-8c56-e2c63f72459d
 - Cela s'applique uniquement aux Produits que le Client propose à la vente et vend pendant la durée de cette Action.

L'Action est valable uniquement pour la vente d'un Produit d'une valeur minimale de 50 EUR.

Chaque client peut participer une seule fois à cette Action et ne peut donc prétendre qu'à un seul Bon d'Achat.

Decathlon se réserve la possibilité de procéder à toute vérification liée à un cas potentiel de fraude et cela à tout moment. Decathlon se réserve le droit de ne pas octroyer le Bon d'Achat en cas de violation des présentes conditions et notamment en cas de fraude avérée.

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- Résidant en Belgique.
- Avoir un compte Decathlon.
- Âgée de 18 ans ou plus à la date de début du jeu.

Ne peuvent pas participer : les membres du personnel de la Société Organisatrice, ainsi que les membres de leur famille directe (conjoint, ascendants, descendants vivant sous le même toit). Une seule participation par personne (même nom, même adresse e-mail) sera acceptée pendant toute la durée du jeu.

Article 4 – Emission du bon d'achat Les clients ayant respecté les conditions précitées recevront un bonus de 10% de la valeur de reprise/vente sous forme de Bon d'Achat, en plus du prix de rachat standard. Le Bon d'Achat est émis automatiquement après vérification des conditions d'éligibilité, au plus tard 10 jours après la fin de l'Action.

Article 5 – Utilisation du bon d'achat Le Client peut utiliser le bon d'achat afin de payer ses achats auprès de Decathlon (site et magasins). Le bon d'achat ne sera valable que 3 mois après sa réception.

Article 6 – Données personnelles Dans le cadre de votre reprise, vous bénéficiez de Bons d'Achat dématérialisés conformément aux présentes Conditions.

À cette fin, certaines données personnelles, telles que votre nom, prénom et adresse e-mail, sont traitées afin de gérer la reprise et vous transmettre vos Bons d'Achat.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, cliquez [ici](https://www.decathlon.be/fr/c/legal/declaration-de-confidentialite-decathlon_c641f8a4-78b3-4c2e-92ea-1eee575ddb3c).
https://www.decathlon.be/fr/c/legal/declaration-de-confidentialite-decathlon_c641f8a4-78b3-4c2e-92ea-1eee575ddb3c)

Article 7 – Responsabilité de DECATHLON

DECATHLON se réserve également le droit de ne pas attribuer les bons d'achats en cas de violation du présent règlement. DECATHLON ne pourra en aucun cas être tenu responsable à ce titre.

DECATHLON décline toute responsabilité si, en raison d'un cas de force majeure ou d'un événement échappant à son contrôle, l'Action doit être reportée, annulée, prolongée, écourtée ou modifiée, en tout ou en partie. Des compléments et modifications au présent règlement pourront, si nécessaire, être publiés pendant la durée de l'Action. Ils seront alors considérés comme faisant partie intégrante du présent règlement.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à la publication d'une nouvelle version selon les mêmes modalités que celles initialement choisies par DECATHLON. La nouvelle version du règlement entrera en vigueur dès sa publication en ligne, et chaque participant sera réputé l'avoir acceptée du fait de sa participation au Concours à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

La connexion de toute personne aux sites internet www.decathlon.be s'effectue sous sa seule responsabilité.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Article 10 – Règlement des litiges et droit applicable

Les présentes conditions sont soumises au droit belge, notamment pour tout litige résultant de l'Action auquel elles se rapportent ou en lien direct ou indirect avec celui-ci. Toute question relative à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions, ou toute question imprévue qui pourrait survenir, sera tranchée conformément à la législation belge.

Tout litige devra être préalablement porté à la connaissance de DECATHLON et faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. Aucun litige ne sera recevable une (1) semaine après la date de clôture de l'Action.

Tribunal compétent : à défaut de règlement amiable, tout litige relatif aux présentes conditions sera soumis à la compétence exclusive du tribunal compétent.

Article 11 – Communication du Règlement

Le présent règlement est affiché sur le site www.decathlon.be et pourra être communiqué gratuitement à toute personne en faisant la demande par courrier. La demande doit être adressée par écrit à DECATHLON.

Article 12 – Service clientèle DECATHLON

Pour toute question ou réclamation, le client peut contacter le service clientèle :

Par téléphone : +32 (0)2 208 26 60 (coût d'un appel local depuis une ligne fixe en Belgique), de 9h00 à 19h00, du lundi au samedi, hors jours fériés.

En ligne : via

<https://www.decathlon.be/help/app/homesection>

(en bas de la page).

Par courrier :

Decathlon Belgium

Avenue Jules Bordet 1

1140 Evere

Belgique